trois huitièmes de pouce (un centimètre). Les patins n'ont pas besoin d'avoir plus de 30 pouces de longueur ; (75 centimètres) ; la lubrifaction (de graisse et non d'huile) devrait être aussi faible que possible.

— TUNNEL SOUS-MARIN DE LA MANCHE. — Le journal spécial le *Builder* se livre, au sujet de ce que pourra coûter et rapporter le tunnel de la Manche, à des calculs dont nous lui laissons la responsabilité :

« Un ingénieur, dit-il, ne peut pas estimer ce travail à moins de 200 livres st. le yard, ou de 352,000 livres st. le mille ; ce qui serait encore une somme moitié moindre que le prix d'établissement des chemins de fer métropolitains.

Pour arriver à payer un intérêt de 5 0/0 sur 350,000 livres st. par mille, le trafic devrait monter à 35,000 livres st. par mille parcouru et par an, soit à cinq fois plus que sur le South-Eastern-railway. Aucun chemin de fer anglais ne produit le quart de cette somme, à l'exception toutefois des deux lignes métropolitaines qui ont des recettes de 36,000 livres st. par mille parcouru ; on sait dans quelle condition unique, grâce à un immense mouvement urbain entre des stations distantes entre elles de moins d'un kilomètre.

Dans le tunnel de la Manche, il n'y aura évidemment pas de trafic local. Celui-ci dépendra surtout du mouvement des voyageurs entre Paris et Londres et *vice-versâ*. Et peut-on espérer voir jamais entre les deux capitales la même activité que dans Londres même.

Nous ne discutons pas, nous reproduisons. Mais nous nous permettrons de faire remarquer au *Builder* que, dans ses estimations, il oublie un élément qui n'est cependant pas sans importance, le trafic des marchandises.

LES VIANDES AMÉRICAINES

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser à tous les préfets la circulaire suivante :

Paris, le 14 février, 1881.

Monsieur le préfet.

Je viens d'être informé que des trichines ont été découvertes dans certaines viandes de porc salées importées de l'étranger.

L'administration s'est depuis longtemps déjà préoccupée de cette question, et, à propos de certains cas d'importations malsaines qui lui ont été signalées, elle a indiqué les précautions culinaires qu'il y avait lieu de prendre pour échapper au danger que peut faire courir la consommation de viandes de porc trichinées.

En vue de sauvegarder d'une façon plus efficace la santé publique, sans prohiber en principe l'importation d'un élément important de l'alimentation entre maintenant dans les habitudes, le Gouvernement fait étudier l'organisation d'une surveillance spéciale qui serait établie sur nos frontières de terre et de mer, de manière à ne laisser pénétrer en France que les viandes reconnues parfaitement saines.

Mais, en dehors des précautions administratives, il importe que les consommateurs prennent des mesures pour se protéger eux-mêmes contre les dangers de la trichinose ; il convient donc de leur rappeler que le meilleur préservatif à employer consiste dans une forte cuisson des viandes de porc : il a été reconnu que les viandes qui seraient infestées de trichines ne présentent plus aucun danger lorsqu'elles ont été soumises à une température de 100 degrés.

Je vous prie de vouloir bien porter ces indications à la connaissance de vos administrés par tous les moyens de publicité dont vous disposez, et notamment par des affiches.

Je vous serai obligé de me tenir informé sans retard des mesures que vous aurez prises en vue d'assurer l'exécution des instructions qui précèdent et dont l'importance ne nous échappera pas.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'agriculture et du commerce.
P. TIRARD

TRIBUNAUX

Une belle jeune fille aux yeux bleus, à la physionomie énergique, comparaît devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes, sous la prévention d'homicide volontaire.

Mlle Faraud (Alexandrine-Laurence-Jeanne), ex-institutrice libre, âgée de vingt-huit ans, née à l'Escarène, demeurant à Roquebillière, est, dans le courant de l'année 1877, des relations intimes avec M. Matteo (Félix); elle devint mère. Matteo ayant quitté Roquebillière, Mlle Faraud comprit qu'elle était abandonnée. Elle en fut convaincue lorsque son amant, revenu à Roquebillière, en juillet 1880, résista à toutes les sollicitations. Dès lors, elle conçut contre lui des idées de vengeance. En septembre dernier, elle pria un sieur Sattivo de lui acheter un revolver. Celui-ci s'y étant refusé, elle chargea de la commission un nommé Clais qui, le 4 octobre, lui envoya l'arme dont elle devait bientôt faire usage.

Dans le courant de ce même mois, le bruit se répandit que Matteo devait épouser une demoiselle Augustine Laurent. Le 29, à onze heures du matin, Mlle Faraud se rendit au domicile de cette dernière et lui dit : « Je vous défends de voir M. Matteo. C'est mon mari ! D'ailleurs, j'irai lui parler avant la nuit. » Dans l'après-midi de cette même journée, elle vient voir Matteo, qu'elle trouve dans son jardin en compagnie d'un ouvrier. « Je veux vous parler sans témoin », lui dit-elle. L'ouvrier est éloigné. A peine la conversation est-elle engagée, que Mlle Faraud, s'armant de son revolver, fait feu sur Matteo et l'atteint à la tête ; elle décharge sur lui quatre autres coups alors qu'il fuyait pour échapper à son agresseur. Elle a été immédiatement arrêtée. La victime porte deux blessures : l'une profonde à la région occipitale droite, l'autre au bras droit, qui a été traversé par le projectile ; les deux autres balles ont percé les vêtements de Matteo.

L'accusée soutient qu'elle n'a pas voulu donner la mort à Matteo qu'elle n'avait porté le revolver que pour se défendre contre les brutalités de son amant.

Dans l'interrogatoire, après avoir raconté tous les incidents de sa chute, Laurence poursuit ainsi :

« Mr Matteo me renouvella ardemment ses promesses de mariage. J'y ajoutait foi, car il parla d'abord de faire la cérémonie à Roquebillière même. Puis, il préféra Marseille et enfin Monaco. Moi, je consentais à tout pour sortir *(l'accusée pleure)* du déshonneur où j'étais tombée. Rien ne m'avait arrêtée, pas même une union morganatique.

» Un jour, je révélai à M. Matteo l'état... (elle sanglote) dans lequel il m'avait mise et il eut le triste courage... de me parler d'avortement. J'en fut indignée et repoussai toutes ses obsessions. Alors, il me manifesta une froideur qui s'accentua de jour en jour davantage. Sur ces entrefaites, M. l'inpecteur primaire vint me voir et me fit comprendre qu'en présence des bruits qui couraient sur mon compte, il ne me restait plus qu'à donner ma démission. Je la donnai. (Elle éclate en sanglots.)

» Je m'aperçus que M. Matteo avait divulgué mon déshonneur dans tout le village et je compris alors que j'étais abandonnée. Il partit. Je m'efforçai de l'oublier et de me faire pardonner ma faute par la dignité de ma conduite. J'étais entourée de l'estime générale et cela me soutenait.

» Quand il revint à Roquebillière en 1880, je n'étais plus pour lui qu'une inconnue. J'évitais avec soin de le rencontrer, car son attitude presque méprisante redoublait ma honte.

» Cependant, en apprenant qu'il faisait sa cour à Mlle Laurent, je vis plus clairement que jamais la profondeur de ma chute. Il n'allait plus y avoir de jeune fille abusée, mais, d'un côté, une épouse légitime et, de l'autre, une ancienne maîtresse. C'était le comble de l'ignominie. Je ne pus résister à cette infâmie et faisant taire en moi tous les scrupules *(baissant les yeux)* je voulus lui parler encore. Je le vis dans son jardin, mais il m'accueillit avec la plaisanterie et le ricanement d'un séducteur satisfait. Il ne reprit son sérieux que lorsqu'il fut question de sa fiancée, et quand je lui rappelai ses promesses de mariage, il me répondit brutalement : « J'aimerais mieux me couper la main que de vous épouser. » Alors *(l'émotion de l'accusée est à son comble)* sortant mon revolver, je fis feu sur lui à plusieurs reprises, convulsivement, follement, avec l'intention de le tuer !

M. l'avocat général Nadal soutient l'accusation.

Mr Conduzorgue-Lairolles présente la défense.

Après une délibération de quelques instants, le jury a rapporté un verdict négatif sur toutes les questions qui a amené l'acquittement de Mlle Fraud sur le chef principal d'accusation et qui la condamne simplement aux frais.

Mlle Fraud est aussitôt mise en liberté, aux applaudissements du public.

PRIX DU PAIN
POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS

Pain de ménage.

Composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou maçaux.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à. . 0,32.00

Pain de deuxième qualité.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à. . 0,35.

Pain blanc.

Composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à. . 0,38.00

Pain de fleur, dit pain français.

Composé de fleur de première qualité.

Le pain de 125 grammes est taxé à 0,05.00
Les deux pains, à. 0,10.00
Les quatre pains, à. 0,20.00
Les huit pains, à. 0,40 00

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 14 février 1881.

Le Maire par intérim.
DELEPORTE-BAYART,

Choses & Autres

***

Un auteur lit une pièce à un directeur puissant dont l'aimable cynisme est bien connu.

— Mais il n'y a que des honnêtes femmes dans votre pièce !

— Oui, elles sont toutes très-honnêtes.

— Ça se passe donc en province ? Alors je n'en veux pas.

***

Troppmann avait des mots. En voici un que le *Figaro* garantit inédit.

Il disait une fois à une personne appartenant à l'administration de sa prison :

— Au fait, pourquoi ne me mettrait-on pas en liberté ? On pourrait-être bien sûr que je ne commettrais plus de crimes à présent !

A quoi on lui répondit, non sans raison :

— Mais y songez-vous dans la société ? Qui vous occuperait, on voudrait même vous voir ?

Troppmann reprit avec la philosophie d'un esprit supérieur :

— Oh ! en France, avec le temps, tout s'arrange !

C'était vrai, et Troppmann eût été un profond politique.

***

Un fabricant de jambes mécaniques donnait un bal, où ses clients figuraient en majorité.

A un peu de raideur près, les danseurs ne s'en tiraient pas trop mal. Mais, tout à coup, tous s'arrêtaient comme un seul homme, et l'on n'entendait plus que : « Cric ! cric ! »

C'était le remontage... des jambes !

***

L'art d'être grand-père.

Mlle Bébé a un grand-papa qui lui a appris à ouvrir et à fermer un chapeau mécanique qu'il porte souvent.

L'autre jour, il vient avec un chapeau de soie ordinaire

Tout à coup il voit la petite fille venir à lui avec ce tuyau de poêle tout neuf réduit en accordéon.

— Oh ! grand-papa, dit-elle, celui-là est très difficile. J'ai été obligé de m'asseoir dessus, et encore je n'ai pu le fermer qu'à moitié !

***

A la veille de partir pour l'Angleterre, Mlle B... dit à sa tante, une femme des plus pratiques :

— Je te rapporterai un châle. De quelle couleur le veux-tu ?

La tante, après avoir réfléchi :

— Blanc et noir, mon enfant... ton pauvre oncle est si malade !

NOUVELLES DU MATIN

La démission du général Farre.

Paris, 14 février.

On parlait beaucoup aujourd'hui au Sénat de la démission du général Farre qui serait provoquée par le double échec qu'il reçoit dans les deux Chambres. En effet, la commission du Sénat repousse son projet de loi sur l'avancement dans l'armée ou du moins le modifie d'une façon prodigieuse; la commission de la Chambre des députés repousse absolument son projet de loi sur l'administration de l'armée et lui substitue le projet de loi voté par le Sénat.

L'enseignement primaire obligatoire

Paris, 14 février, 3 h. soir.

La commission sénatoriale relative à l'enseignement primaire obligatoire a adopté les articles 5 et 7 du projet de loi qui lui est soumis et a réservé l'article 6.

Elle entendra, mercredi, le ministre de l'instruction publique, avant de se prononcer.

Le scrutin de liste.

Paris, 14 février, 6 h. 50 soir.

La droite royaliste s'est réunie aujourd'hui pour procéder à l'examen de la loi sur le scrutin de liste.

Elle a décidé que chacun de ses membres conserverait sa liberté d'action.

Déjeuner chez M. Gambetta

Paris, 14 février, 2 h. 30 soir.

Un nouveau déjeuner a eu lieu chez M. Gambetta. Plusieurs députés y assistaient. Selon eux, le scrutin de liste assurerait le succès des candidats de droite dans les départements où les républicains comptent un ou deux sièges.

M. Gambetta a nié ce dire et a ajouté que cela ne se passerait ainsi, que dans cinq ou six départements seulement. Puis il a dit que le scrutin de liste était pour lui une conduite politique destinée à assurer une majorité gouvernementale homogène.

Syndicats professionnels.

Paris, 14 février, 6 h. 40 soir.

La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la création des syndicats professionnels, s'est réunie aujourd'hui.

Elle a pris connaissance des quatre premiers articles du projet présenté par M. Targé et autorisant les syndicats et les associations.

Le Congrès général de l'instruction publique.

Paris, 14 février, 6 h. 10 soir.

M. Gambetta assistera en avril, au Congrès général de l'instruction publique.

Toutes les sociétés d'instruction seront convoquées par la ligue de l'enseignement.

M. le Président de la Chambre prononcera un discours.

M. Baudry d'Asson et la questure de la Chambre.

Paris, 14 février, 5 h. 40 soir.

La cour d'appel a confirmé le jugement qui a été rendu par le tribunal de la Seine, et par lequel il s'est déclaré incompétent dans l'affaire intentée par M. Baudry d'Asson contre la questure de la Chambre.

M. Baudry d'Asson lui réclamait la somme de 770 francs.

Procès intenté à MM. Candas et Yvert.

Paris, 14 février, 6 h. soir.

M. le général de Cissey, MM. Blondeau, Durand, Petit, le colonel Lanty, les commandants Turot et Deresinger ont déposé, avec l'autorisation du Ministre de la guerre, une plainte en dénonciation calomnieuse contre MM. Candas et Yvert, entrepreneurs.

La messe anniversaire de la mort du duc de Berry

Lundi, à midi et demi, a eu lieu en l'église de Colombes la messe anniversaire de la mort de Mgr le duc de Berry, fondation de Verdun.

L'affluence des fidèles était considérable. Dans le chœur avaient pris place M. le duc et Mme la duchesse de Madrid, accompagnés du général Yparraguirre, aide-de-camp de Monseigneur.

M. le comte de Blacas représentait Monsieur le comte de Chambord. Parmi les assistants on remarquait MM. le prince de Lucinge, le comte de Puiseux, Bourgeois et de Kermenguy, députés, le comte de Loynes, président du comité royaliste de Bois-Colombes, Adèle de Bonnand, vicomte de Constantin, vicomte de Ponton d'Amécourt, Artus, de Parseval, Robin et de Cléry, etc.

On remarquait également la présence d'un grand nombre d'ouvriers du pays, quelques-uns même venus de Paris afin de prier pour la France.

La presse royaliste était largement représentée.

La quête faite pour les pauvres a été des plus fructueuses.

Le gouverneur général de l'Algérie.

On nous annonce l'arrivée prochaine du gouverneur général de l'Algérie.

M. Albert Grévy vient pour discuter plusieurs projets de loi dont les rapports vont être déposés.

On croit généralement qu'un grand débat sur l'administration générale de l'Algérie s'engagera à cette occasion devant la Chambre.

Le gouverneur de la Banque de France.

On avait annoncé dans certains journaux de la gauche, que M. Merlin, préfet de la Haute-Garonne, allait être nommé gouverneur de la Banque, en remplacement de M. Denormandie, jugé trop indépendant. Cette nouvelle est démentie.

Les articles de la « Gazette de l'Allemagne du Nord »

Le journal russe le *Novoe Vremia* exprime cette idée que les articles de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ont été provoqués par la nouvelle arrivée à Berlin qu'un accord serait conclu au sujet des affaires d'Orient entre le cabinet de Londres et *sinon avec le gouvernement français*, du moins *avec M. Gambetta.*

M. Levy et la Société marseillaise.

Marseille, 14 février, 1 h. 50 soir.

Des télégrammes privés de Tunis expriment de l'étonnement relativement à l'idée émise par M. Dilke, de soumettre à un tribunal local le litige existant entre M. Levy et la Société marseillaise.

Ils rappellent qu'un récent litige entre des Français et des Italiens, à l'occasion du chemin de fer de la Goulette, n'a pas été soumis au tribunal local, mais à un arbitre anglais, lequel a annulé l'adjudication,

Les télégrammes ajoutent que le litige actuel entre des sujets français et des sujets anglais doit pareillement être soumis à un arbitre étranger qui serait accepté par les gouvernements anglais et français, lesquels sont également désireux d'une entente.

La Chambre des Communes

Londres, 14 février, soir.

M. d'Harcourt, répondant à M. O Sullivan, dit que le droit de saisir et d'ouvrir les lettres est légalement réservé au ministre de l'intérieur.

Il admet que la conspiration ourdie par les fénians a rendu nécessaire le recours à ce droit et refuse de fournir d'autres explications (Applaudissements).

M. Gray demande si le pouvoir d'ouvrir les lettres sera exercé pendant la session actuelle en égard aux lettres d'un ou de plusieurs députés.

M. Forster refuse d'ajouter la moindre explication à la réponse de M. d'Harcourt.

M. Dilke, répondant à M. Baxter, dit que les puissances ont insisté auprès de la Porte sur l'insuffisance des réformes proposées en Arménie et regrette que les réformes promises n'aient pas encore été exécutées ou introduites de manière à amener l'effet bienfaisant qu'on en attendait.

Un meeting en faveur de l'Irlande

Dublin, 13 février, soir.

Dans un meeting de femmes, tenu hier à Claremorris, Mlle Anna Parnell a proposé une résolution invitant les femmes de l'Irlande à venger l'arrestation de Davitt en organisant d'un bout à l'autre de l'île des Sociétés de femmes affiliées à la ligue agraire.

Le voyage de l'Archiduc Rodolphe en Orient

La *Gazette de Vienne* donne les détails suivants sur le départ de l'archiduc Rodolphe pour l'Orient :

» Le prince héritier, accompagné de l'archiduc Ferdinand et du grand-duc de Toscane, s'est mis en route pour l'Orient, mercredi, 9 février, à 6 heures du soir. Une foule nombreuse s'était assemblée dans le vestibule de la station du Sud. Dix minutes avant six heures arriva l'Empereur, accompagné de l'archiduc Rodolphe, et ils furent accueillis par les applaudissements de la foule. Ils se rendirent aussitôt sur le perron, suivi de l'archiduc Ferdinand, du grand-duc de Toscane et de l'archiduc Charles-Salvator. Arrivés devant la voiture-salon, l'Empereur embrassa le prince héritier, et celui-ci monta aussitôt, suivi de l'archiduc Ferdinand, du grand-duc de Toscane et des autres personnages qui prennent part au voyage, notamment le conseiller privé comte Hans Wilezek, le comte Joseph Hoyos-Sprinzenstein, le premier chambellan comte Waldburg, l'aide de camp major Eschenbacher, le prélat Laurent Meyer et le peintre Pausinger.

» A 6 heures précises le train se mit en marche, et l'Empereur, suivi de l'archiduc Charles-Salvator, retourna au Palais. »

On sait déjà que le prince s'est embarqué le lendemain à Miramar, près Trieste.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui.

— Décret portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Décrets nommant des maires et des adjoints.

Décrets portant promotion dans le corps de santé de la marine.

Decret portant promotion dans le personnel administratif des directions de travaux.

Décret nommant le secrétaire général et le délégué français de l'exposition internationale de géographie de Venise.

Décret nommant un courtier d'assurances interprète et conducteur de navires à La Nouvelle (Aude).

Décisions portant nomination de deux membres adjoints du conseil d'amirauté, du major de la flotte à Rochefort et du commandant d'une connière.

Exequatur accordé à des consuls étrangers.

—

Dîner chez le Président de la République.

Il y aura jeudi prochain dîner chez le Président de la République auquel assisteront la reine Isabelle ainsi que le corps diplomatique.

Le diner sera suivi d'une réception.

—

Entrevue Parnell Rochefort.

L'*Intransigeant* raconte une entrevue de M. Parnell avec M. Rochefort.

« O'Kelly et Parnell, dit M. Rochefort m'expliquèrent leur plan, qui est d'utiliser tous les moyens constitutionnels et légaux afin d'obliger l'Angleterre à faire pour l'Irlande ce que l'Autriche a fait pour la Hongrie. »

Ces deux membres de la Ligue agricole ne croient pas au succès d'une lutte à main armée. Avant de quitter le rédacteur en chef de l'*Intransigeant*, M. Parnell lui a manifesté la crainte d'être bientôt incarcéré.

—

Secours aux blessés en cas de guerre.

Le docteur Boulonnier a fait hier rue de Lancry, devant une centaine de personnes, une conférence sur l'Association des dames françaises pour le secours à donner aux blessés en cas de guerre. Il a vivement encouragé les dames présentes à faire part de cette société, et à s'instruire dans l'art de soigner les malades.

Dépêches Télégraphiques
(Service particulier

Conseil des ministres.

Paris, 15 février, 2 h. 30 s.

Le conseil des Ministres s'est réuni aujourd'hui. Il s'est occupé de l'expédition des affaires courantes.

Mouvement judiciaire.

Paris, 15 février, 2 h. 45 soir.

Un mouvement judiciaire a été signé ce matin par le Président de la République.

Les postes et les télégraphes de l'Algérie.

Paris, 15 février, 3 h. 10 s.

Un décret rattachant le service des postes au service télégraphique de l'Algérie à été signé ce matin par le président de la république.

Création de ports à Marseille

Marseille, 14 février.

Le conseil municipal, dans sa séance de la soirée, a adopté à l'unanimité, un vœu en faveur de la prompte création des ports du sud

Il a adopté à la majorite le projet Bernard, et a émis à l'unanimité un vœu proposant l'enlèvement immédiat des devises et emblèmes empruntés à un culte quelconque, exposés dans les locaux des écoles communales primaires comme constituant une atteinte permanente à la liberté de conscience.

Enfin il a adopté le vœu tendant à la suppression des primes à la délation en matière de régie.

Arrivée d'une frégate.

Toulon, 14 février, 6 h. 45 soir.

Là frégate américaine, *Tremton* commandant Ramsey, capitaine de frégate, est arrivée à Villefranche avec 470 hommes d'équipage.

Ouverture du Parlement allemand.

Berlin, 15 février, 2 h. 35 soir.

L'ouverture du Parlement allemand a eu lieu aujourd'hui.

Le discours du Trône constate que les relations de l'Allemagne avec tous les États étrangers sont pacifiques et bienveillantes, mais qu'elles sont plus particulièrement amicales avec les grands empires, voisins de l'Allemagne.

Le Message ajoute qu'un accord parfait règne entre toutes les puissances pour le maintien de la paix, et que l'Empereur est persuadé que l'entente existant entre les puissances, empêchera toute perturbation en Europe, même partiellement. Du moins elle restreindra ces perturbations de façon qu'elles n'atteignent ni l'Allemagne ni les États voisins.

Le Jésuite Gilliet

New-York, 15 février.

L'exécution du Jésuite Gilliet que l'on avait annoncée comme ayant eu lieu à Guatemala est démentie.

L'Irlande et l'Amérique

New-York, 15 février.

Les législatures de *Virginie Occidentale* et de *New York* ont adopté des résolutions de sympathie en faveur de l'Irlande.

Mort d'un Membre du Congrès Américain.

New-York, 14 février.

M. Fernando Wood, membre du congrès Américain, est mort.

L'Inondation à la Nouvelle-Orléans

Nouvelle-Orléans, 15 février.

Les eaux baissent.

Banquets démocratique en Espagne.

Madrid, 14 février.

Des banquets ont eu lieu hier à Burgos, Zamora, Badajoz.

Les démocrates sont d'accord pour demander l'oubli de toutes dissensions, et pour recommander l'union sincère de tous les partisans du suffrage universel.

Les banquets n'ont donné lieu à aucun incident. D'ailleurs les démocrates prudents n'y assistaient pas

Traités de commerce

Madrid, 14 février.

Le gouvernement activera les négociations relatives aux traités de commerce avec les républiques hispano-américaines, et signera bientôt le traité de commerce avec le Chili

La ligue agraire.

Londres, 15 février.

Le but de M, Carnell en allant à Paris était de prendre certains arrangements financiers concernant la Ligue agraire. Il voulait organiser à Paris la direction centrale de la Ligue. Cette dernière mesure est la conséquence des déclarations du cabinet relativement au droit d'ouvrir les lettres.

M. Parnell serait encore allé, dit-on, à Francfort, pour placer les fonds de la Ligue.

Dans la réunion qui a été tenue à Paris, et à laquelle assistaient plusieurs députés irlandais, M. Dillon a été nommé organisateur en chef de la Ligue en remplacement de M. Davitt.

M. Parnell a décidément ajourné son voyage en Amérique. Il reviendra à Londres dans quelques jours.

Le Grand-Orient au Transwaal.

La Haye, 14 février.

Le Grand-Orient, réuni en assemblée sous la présidence du prince Frédéric, a résolu de s'adresser au Grand-Hrient anglais en faveur du Transwaal.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 février

PRESIDENCE DE M. GAMBETTA

La séance s'ouvre à 2 heures.

LOI SUR LA PRESSE

La Chambre reprend la discussion sur la proposition de loi relative à la liberté de la presse.

AMENDEMENT DE M. LOCKROY

M. LISBONNE, rapporteur, déclare que la commission a repoussé l'amendement de M. Lockroy, relatif au droit de réponse.

M. LOCKROY insiste. Il rappelle la longueur des communiqués des préfets du 16 mai et il ajoute qu'il faut plus se préoccuper des abus commis par l'autorité que des abus provenant de la liberté.

L'amendement est adopté.

L'article 12 est adopté.

La Chambre adopte l'amendement de M. Goblet sur l'article 15 portant sur la circulation des écrits périodiques étrangers.

La circulation pourra être interdite par décision prise en conseil des ministres.

M. NAQUET combat cet amendement comme étant inutile.

M. CONSTANS, ministre de l'intérieur. appuie l'amendement.

Bulletin du Commerce

LAINES

Le Havre, 15 février.

Le marché lainier est calme. Les ventes sont faibles.

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

COTONS

Le Havre, 15 février, 1 h. 40 soir.

Ventes de la matinée, un millier de balles. Les disponibles sont inchangés. Terme : juin-avril 77,50.

A ces prix, il y a vendeurs.

New-York, 15 février.

Prix du Middling 11 9/16. — Terme : février 11,26 ; mars 11,32 ; avril 11,47 ; mai 11,61 ; juin 11,72 ; juillet 11,80; août 11,85; septembre ; 12,43.

Les ventes sont soutenus.

Ventes 54,000 balles.

Nouvelle-Orléans, 15 février.

Voici le terme : février 11,09 ; mars 11,11, avril 11,19 ; mai 11,26 ; juin 11,37, juillet 1146.

Recettes : dans les ports du golfe 19,000 b.
» » de l'Atlantique 10,000 b.
Expéditions : vers l'Angleterre 17,000 b.
» » la France 0,000 b.
» » le Continent 35,000 b.
Liverpool, 14 février.
Liverpool, 15 février.

Ventes 8,000 balles.—Les cours sont inchangés.

Anvers, 14 février.

Froments ; Prix en hausse de 0,25. On c Saudomirka 26 à 27 25 les 100 kil.

Seigles : Fermeté.

Pétroles. — ferme, disponible 23 50, courant 23 25, mars 23 25, 4 derniers 24, sucre tendance calme, disponible 54, mars-avril 56, Cafés quelques affaires grâce aux concessions. On a vendu 1200 sacs Rio de 30 1/2 à 32 cent. le demi kil. acq.

Cafés faibles. On a vendu 3300 sacs dont 700 Haiti Jacmel à 75, 500 Haiti Cayes de 64 à 65, 300 La Guayra non gragés de 78 à 81. 1800 Rio non lavés à 67 les 50 kil. ent.

Suif ferme. On a vendu 10 pipes Plata bf à 93 les 100 kil.

Cacaos fermes. On a vendu 300 sacs Haiti à 104 les 100 kil.

Saindoux fermes. On a vendu 150 tierçons Wilcox au port à 65 les 50 kil.

Londres, 14 février.

Sucres bruts calmes, prix en faveur des acheteurs. Raffinés calmes.

Amsterdam, 14 février.

Cafés calmes. On cote Java bon ord. 38 cent. le 1/2 kil. acq.

Sucres très-calmes. On cote Java No 1255 31 les 100 kil.

Londres, 14 février.

Temps froid.

MarckLane. — Froments : anglais de bonne qualité demandés ; autres qualités calmes. Étrangers, ton meilleur, cours sans changement.

Importations à Londres en froment depuis lundi dernier, 60,116 quarters.

Cargaisons flottantes. Marché inactif, cours sans changement.

Cargaisons arrivées, 4 ; à vendre, 18.

La Havane, 12 février.

Sucre centrifuge 96 0/0, 8 3/4.
Sucre Moscovade, (l'Arrobe), 6 3/4.
Change sur Londres, 16 1/4.

MARCHÉ DES ÉTATS-UNIS.

New-York, samedi soir.

Le marché a été calme. On note une légère baisse de 1 à 2 points pour les cotons à terme. Les cotons disponibles sont sans variation. On cote 11 9/16 c le middling Upland. Ventes de la journée 48,000 balles. Frêt du coton pour Liverpool 3/16 c. Le *New-York Financial and Commercial Chronicle* d'aujourd'hui annonce que pendant la semaine il y a eu des pluies considérables dans les états du Sud. Il y a de fortes pluies et des orages aujourd'hui. Les inondations à New Orléans continuent.

Cours de clôture du marché de New-York :

	Févr.	Mars.	Avril.	Mai	Juin.	Juil.
Vendr.	11,27	11,36	11,52	11,66	11,78	11,88
Samedi	11.26	11,45	11,50	11,65	11,76	11,86

A New Orléans le middling reste à 11 1/4 c.

Liverpool, lundi soir.

Un ton très calme prévaut toujours, et les prix restent en faveur des acheteurs.

Cours officiels du coton disponible :

	G. O. d.	L. M. d.	M. d.	G M. d.
Upland	5 13/16	6 3/16	6 3/8	6 5/8
Mobile	5 13/16	6 3/16	6 3/8	6 5/8
Texas	6 1/16	6 5/16	6 9/16	6 15/16
Orléans	5 15/16	6 1/4	6 1/2	7 0/0

	M. F.	Fair. G.	G. F.
Pernam	6 9/16	6 7/8	7 5/16
Maceio		nominal	
Maragnan	6 11/16	7 1/16	7 3/8

	Fair d.	G. d.	Fair
Egypte brun	7	7 3/8	
Do. blanc	7 1/8	7 3/8	

	Fair	G.F.	Good
M. Ct. Broach	—	5 3/4	6 1/8
Dhollerah	4 7/8	5 1/4	5 11/16
Oomrawuttees	4 7/8	5 5/16	5 11/16
Comptahs	4 9/16	4 7/8	5 5/16
Bengale			5

Le coton américain à terme maintient ses cours. Livraisons de l'Amérique, port quelconque, l.m.c. février, 6 3/8 d à 6 13/32d ; février-mars, 6 13 32 d; mars-avril, 6 7/16 d; avril-mai, 6 1/2 d ; mai-juin, 6 9/16 d ; juin-juillet, 6 19/32 d.

BOURSE DE LILLE DU 15 FEVRIER

Une erreur de composition nous a fait dire hier que *Bully* était l'objet d'ordres nombreux dans les prix de 1150 frs. Nos lecteurs, connaissant la valeur de ce charbonnage auront sans doute rectifié d'eux-même cette erreur de chiffre et lu 1550 frs.

Par suite de ces ordres cette valeur a été coté 1557,50 aujourd'hui; *Auchy* et *Azincourt* également très-demandés par un agent ont maintenu la marche ascendante que nous avons signalée hier. Les autres valeurs ont, ou légèrement baissé ou simplement conservé leurs cours de la veille.

Service particulier	14 FÉVR	15 FEVR.
Act. Banque de France.	4030 00	4200 00
» Société générale.	665 00	677 00
» Crédit f. de France.	1625 00	1627 00
» Chemin autrichien.	611 00	613 00
» Lyon	1572 00	1575 00
» Est	775 00	775 00
» Ouest	865 00	860 00
» Nord	1732 00	1738 00
» Midi.	1170 00	1166 00
» Suez	1590 26	1592 00
5 % Péruvien	26 1/4	000/0
Act. Banq. ottom. (anc.)	571 00	579 25
« Banq. ottom. (nouv.)	600 00	000 10
Londres court.	25 35 50	25 36 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	717 00	710 00
Turc.	1367 00	1392 00

Cours commerciaux du marché de Paris

Paris, 14 février 1881.

HUILE DE COLZA (100 k., fût comp., esc. 10/0.			
Courant	71 75	à	.. ..
Mai-juin	73 50	à	.. ..
Quatre de mai	73 75	à	.. ..
Quatre derniers	75 ..	à	.. ..
MARQUE DARBLAY (159 k.)	64 ..	à	.. ..
SEIGLES (70/72 k., sans escompte, au comp.			
Courant	22 25	à	.. ..
Mars	22 25	à	.. ..
Quatre de mars	22 50	à	.. ..
Quatre de mai	21 30	à	.. ..
BLÉS (77/75 k., sans escompte, comptant)			
Courant	28 10	à	.. ..
Mars	28 10	à	.. ..
Quatre de mars	28 ..	à	.. ..
Quatre de mai	27 60	à	.. ..
HUILE DE LIN			
Courant	65 25	à	.. ..
Mai-juin	67 ..	à	.. ..
Quatre de mai	67 25	à	.. ..
Quatre derniers	67 ..	à	.. ..
SUCRES BRUTS (1er jet) 88° RAFFINABLE			
Courant	61 25	à	.. ..
Mars	61 ..	à	.. ..
Mars-avril	61 ..	à	.. ..
Quatre de mai	59 75	à	.. ..

SUCRES 88° SACCHARIMETRIQUES (100 k.			
N °10/13 courant	57 ..	à	.. ..
SUCRES BLANCS N° 3			
Courant	66 75	à	.. ..
Mars	66 75	à	.. ..
Quatre de mars	67 ..	à	.. ..
Quatre de mai	67 25	à	.. ..
SUCRES RAFFINÉS			
Disponible	111 ..	à	112 .
FARINES 8 MARQUES (159 k., t. c., esc. 1/2)			
Courant	61 60	à	.. ..
Mars	61 ..	à	.. ..
Quatre de mars	60 50	à	.. ..
Quatre de mai	59 60	à	.. ..

MARCHÉ AUX HUILES DE LILLE
Cours précédents.

	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	.. .à.. ..	19 ..à23 ..	17 25à18 ..
— esp.p.q.	.. ..	.. ..	.. ..
Œill. b. goût.	.. ..	33 .. 35 ..	.. ..
— rousse.	.. ..	.. ..	.. ..
Caméline	.. ..	16 .. 19 ..	17 .. 17 50
Chanvre	.. ..	.. ..	15 .. 15 50
Lin du pays	62	24 .. 25 50	28 .. 28 00
Lin étranger	60	22 50 24 ..	25 .. 27 75

COURS du 14 février 1881

Huile de coz za	.. ..	à	.. ..
Huile épurée pou quinquet	.. ..		.. ..
Lin du pays	.. ..		.. ..
Lin étranger	.. ..		.. ..
Caméline	.. ..		.. ..
Chanvre	.. ..		.. ..

Adresses Industrielles & Commerciales

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée, 3, — Salon de coiffures. — Parfumerie.

Restaurants

FERRALLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix.

GIGNON, rue Neuve.

A. BOUTRY, 14 rue de l'Espérance. — Pavages et sables, graviers. — Réparation.

Henri DENIAU, architec